Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

ORDONNANCE COLLECTIVE

APPLIQUER LA TECHNIQUE INVASIVE D'INSTALLATION D'UN CATHÉTER INTRAVEINEUX INTERMITTENT DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE MONITORAGE PRESCRITE PAR LE MÉDECIN		***CODE DE CLASSIFICATION*** OC-CATHÉTERMONITORAGEPRESCRIT COA072008
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : X OUI **TITRE : PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MONITORAGE**	***DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :*** 17 SEPTEMBRE 2009	***DATE DE RÉVISION PRÉVUE***
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) : PERSONNEL INFIRMIER DE LA SALLE D'URGENCE ET DE LA COURTE DURÉE		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : USAGER A LA SALLE D'URGENCE OU DE LA COURTE DURÉE POUR LEQUEL LE MONITORAGE EST PRESCRIT PAR LE MÉDECIN DE GARDE		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : APPLIQUER DES TECHNIQUES INVASIVES.		

INDICATION :

LORSQUE LE MONITORAGE EST PRESCRIT POUR UN USAGER DE LA SALLE D'URGENCE OU DE L'UNITÉ DE COURTE DURÉE.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL INFIRMIER DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONANNANCE COLLECTIVE.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE : S/O

OBJECTIF VISÉ :

ASSURER À L'USAGER UN ACCÈS INTRAVEINEUX D'URGENCE PENDANT LA SURVEILLANCE CONSTANTE DE SES PARAMÈTRES VITAUX AFIN DE PERMETTRE UNE INTERVENTION MÉDICAMENTEUSE OU LIQUIDIENNE RAPIDE AU BESOIN (EX. : SUITE À LA DÉTECTION DE TROUBLES DU RYTHME).

CONTRE-INDICATION :

ORDONNANCE MÉDICALE INDIVIDUELLE OU ORDONNANCE MÉDICALE VERBALE DE CESSATION.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN : S/O

DIRECTIVE :

OUVRIR UNE VEINE ET INSTALLER UN CATHÉTER INTERMITTENT À UN USAGER LORSQUE LE MONITORAGE EST PRESCRIT PAR LE MÉDECIN DE GARDE.

RÉFÉRENCE AUX MÉTHODES DE SOINS :

MAINTENIR UNE VEINE PÉRIPHÉRIQUE OUVERTE AU MOYEN D'UN DISPOSITIF DE PERFUSION INTERMITTENTE (RÉF. CARTABLE 5.11.22).

MÉDECIN RÉPONDANT
DOCTEUR STEVEN MONETTE

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
RÉDIGÉE PAR : CARINE FORTIN, COORD. ET NICOLE DENIS, A.I.C. URGENCE	
CONSULTATION : DR STEVEN MONETTE	
VALIDÉE PAR : JEANNE DION	8 JUILLET 2008
DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS	DATE

PROCESSUS D'APPROBATION	
APPROUVÉE PAR : COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE	LE 15 JUILLET 2008
DIRECTEUR GÉNÉRAL	DATE
APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
DR BERNARD FRENETTE	LE 16 SEPTEMBRE 2008
PRÉSIDENT DU CMDP	DATE
APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
# 1047-08	LE 16 SEPTEMBRE 2008
RÉSOLUTION DU CA	DATE